

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES



Association : _____

Date de la demande (jj/mm/aa) : _____

Manifestation : _____

Première demande

Renouvellement de demande - subvention reçue du Département lors de l'édition précédente =

Date : _____ Durée : _____

Lieu : _____

Montant de la subvention sollicitée auprès du CD : _____

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- Le relevé d'identité bancaire ou postal du compte ouvert au nom de l'association
(Un chèque bancaire ne constitue pas un relevé d'identité bancaire)
- Le compte de résultat de la saison ou de l'année civile écoulée
- Le bilan actif-passif de la saison ou de l'année civile écoulée
- Le budget prévisionnel de la saison ou année civile en cours
- Le budget prévisionnel de la manifestation
- Le bilan financier définitif de l'édition précédente
- La description de la manifestation
- Le bilan sportif de l'édition précédente (Résultats, nombre de participants, articles de presse ...)
- Une copie des statuts
- Le récépissé de déclaration en Préfecture

Pour tout renseignement complémentaire,

contactez le Service Prévention, Sports et Loisirs :

Stéphane Meunier / 03 24 36 62 40 / stephane.meunier@cd08.fr

Délai de dépôt de la demande : 1 mois minimum avant la date de la manifestation

Toute demande reçue hors délai sera irrecevable (date du mail faisant foi)

Tout dossier incomplet ne peut être présenté en Commission Permanente.

Seules les demandes envoyées par courriel à :

pole-aides-departementales@cd08.fr seront réceptionnées et instruites.

Le Conseil départemental ne donnera pas suite aux dossiers adressés par tout autre moyen.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : _____

Objet de l'association : _____

Adresse du siège social (et non celle du Président) : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Site web de l'association : _____

E-mail : _____ @ : _____

N° SIRET* : _____

Comment l'obtenir ? Identifiant à 14 chiffres attribué par les services de l'URSSAF si l'association emploie du personnel ou par l'INSEE (agence de Reims) si elle n'emploie pas de personnel.

N° de déclaration en Préfecture* : _____

La personnalité juridique n'est acquise qu'après déclaration en Préfecture. Seules les associations ayant la personnalité juridique peuvent recevoir des subventions.

Date de l'insertion au journal officiel* (jj/mm/aa) : _____

Date de la dernière modification des statuts le cas échéant (jj/mm/aa) : _____

Union, fédération ou réseau auquel est éventuellement affiliée votre association (indiquer le nom complet, n'utilisez pas de sigle). à faire connaître dans les 3 mois : _____

*** champs à renseigner obligatoirement**

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Bureau élu par le Conseil d'administration du (jj/mm/aa) : _____

Président

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ : _____

Vice-président (si désigné)

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ : _____

Trésorier

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ : _____

Secrétaire (si désigné)

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ : _____

Personne en charge de ce dossier au sein de l'association

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____ @ : _____

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'association Personne ayant le pouvoir d'engager l'association

Dans ce cas, joindre le pouvoir ou mandat

Certifie :

- Que l'association est régulièrement déclarée.
- Que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Exactes et sincères les informations du présent dossier et les pièces jointes.

S'engage à :

- Utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée par le Conseil départemental des Ardennes conformément à sa destination d'origine et à mettre à disposition, sur la demande du Conseil départemental, toutes pièces justificatives ou à la reverser en cas d'annulation.
- Respecter les obligations en matière de communication (voir page 6).
- Participer à des actions sportives mises en place par le Département.

Le Conseil Départemental se réserve le droit de diligenter un audit conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - art.84).

La subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association.

JOINDRE LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL DE L'ASSOCIATION

Fait à : _____ Le (jj/mm/aa) : _____

Document validé par : _____

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers. Les destinataires des données sont les services départementaux. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à Monsieur le Correspondant informatique et Libertés du Département, par courrier à : Hôtel du Département, 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex ou par mail à : cil@cd08.fr

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

Le bénéficiaire, ayant reçu une subvention du Conseil départemental des Ardennes s'engage à respecter des obligations en matière de communication :

- **mentionner le soutien financier du Conseil départemental** à travers tous les outils de communication de l'association « Association soutenue par le Conseil Départemental des Ardennes ».

- **apposer le logo du Conseil départemental**

- › sur tous les documents d'information et de communication de l'association

- › sur tous les supports promotionnels édités ou diffusés : affiches, brochures ...

- › sur le site Internet de l'association

- › sur le maillot officiel des équipes « séniors »

- › le lieu où se déroule l'action : banderoles, adhésifs, panneaux et autres supports disponibles.

Le respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une vérification.

Pour toutes questions relatives à la communication,
contactez la Direction de la Communication du Conseil départemental par mail :
communication@cd08.fr

